

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n° 798 du 11 août 1938 promulquant à la Côte française des Somalis et dépendances

n° 798

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

11 août 1938

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1938

Date du numéro

31 août 1938

### VISAS

Le Gouverneur p. à. de la Côte française des Somalis et dépendances

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances 1° Le décret du 21 juin 1938 étendant aux marchés passés dans la métropole et dans les territoires algériens, pour le compte des cotontes, puys de protectorat et territoires sous mandat, les dispositions du décret du 12 décembre 1936 concernant le financement des marchés de l'Etat et des collectivités publiques : 2° Le décret du 7 juillet 1938 modifiant l'article 34 du décret du 6 août 1921 portant organisation générale du personnel des trésoreries coloniales : 3° Le décret du 18 juillet 1938 tendant à instituer l'honorariat des fonctions de préfet des colonies et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies, autres que l'Afrique occidentale française et l'Indochine: 4° Le décret du 19 juillet 1938 modifiant le décret du 15 janvier 1938 portant application aux colonies françaises, pars de protectorat et territoires sous mandat de pendant du Ministère des colonies, autres que da Martinique, la Guadeloupe et la Réunion du décret du 30 octobre 1935 sui la protection des obligatoires, Art, 2, — Le present arrêté sera enregistré et publié au Journal officitl de la colonie apres avoir donné Deu à des mesures de publicité extraordinaires,

hubert deschamps